

SOCIÉTÉ

PMA à l'étranger : « J'étais dans la clandestinité alors que je voulais juste créer une famille »

Alors que la France prévoit une extension de l'accès à la procréation médicalement assistée aux couples lesbiens et aux célibataires, « Le Monde » publie une série de témoignages de femmes y ayant eu recours à l'étranger.

Par Cécile Bouanchaud • Publié le 15 janvier 2019 à 12h15 - Mis à jour le 15 janvier 2019 à 14h25

Article réservé aux abonnés



Pauline et Alison ont eu eu recours à la procréation médicalement assistée. Alison est aujourd'hui enceinte. Ici, à Lyon, en novembre 2018. Bruno Amsellem / Divergence pour «Le Monde»

A six mois de grossesse, alors que certains parents préparent déjà la chambre à coucher de leur futur bébé, Alison, elle, a rédigé son testament. En tant que couple lesbien, « *on n'a pas l'insouciance des autres parents vis-à-vis de cet enfant qui va naître* », résume Pauline, l'épouse d'Alison, qui « *vit avec la peur qu'on [lui] prenne [sa] fille si jamais il devait arriver quelque chose* » à sa femme. N'étant pas la mère biologique, Pauline n'a légalement aucun droit sur sa future fille.

Lire aussi | Bioéthique : un rapport parlementaire audacieux, favorable à l'ouverture de la PMA

Le mariage qu'elle a célébré avec Alison il y a six mois n'y change rien. « *Depuis la loi en faveur du mariage pour tous, nos couples sont reconnus légalement, mais pas nos enfants* », résume Alison, qui précise toutefois que cette loi a permis à son ex-épouse d'adopter les trois enfants qu'elles ont eus ensemble. Le gouvernement a récemment reporté aux alentours de l'été l'examen à l'Assemblée nationale du texte qui ouvre la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, à savoir les couples lesbiens et les célibataires. « *Le débat se porte à nouveau sur le bien-fondé de nos familles, alors que de toute façon, on existe, et on existera* », prévient-elle.

Lire (en édition abonnés) : « Faire une PMA seule, ce n'est pas ce que j'attendais »

Le couple décide d'avoir recours à un donneur inconnu

Ce désir de fonder une famille, Alison se souvient en avoir parlé « *dès la première semaine* » de sa rencontre avec sa première compagne, en 2004. Elle est alors âgée de 20 ans. Trois ans plus tard, elles se paissent, marquant la « *première étape de la construction de la vie de famille* ». A l'époque, les réseaux de femmes ayant recours à une PMA à l'étranger sont rares. Par l'intermédiaire de l'association Les Enfants d'arc-en-ciel, le couple rencontre alors d'autres parents ayant entrepris ces démarches, et décide d'avoir recours à un donneur anonyme. Leur enfant ne connaîtra pas l'identité du géniteur à sa majorité.

« *Nous étions un couple d'amoureuses qui voulait des enfants, mais on ne voulait pas d'un troisième parent* », assume Alison, selon qui « *il n'y a pas de bonne solution, juste celle que l'on se sent expliquer à son enfant* ». A sa fille, et aux jumeaux qui ont suivi, elle a donc apporté une explication simple : celle d'un couple de femmes qui avait besoin de « *graines de messieurs* » pour avoir un enfant.

Clandestinité

C'est en Espagne, eldorado de la fécondation in vitro, que le couple est allé chercher ces « *graines* ». De ces démarches à l'étranger, Alison se souvient d'un « *sentiment de clandestinité* ». Il y a eu les jours de congé posés à la hâte pour se rendre à la clinique ibérique pendant les périodes d'ovulation. Et puis les traitements hormonaux prescrits par les médecins espagnols, puis retranscrits par des médecins français acceptant de coopérer dans l'illégalité. Les injections quotidiennes dans le ventre du troisième au quinzième jour du cycle pour favoriser la stimulation ovarienne.

Eviter de faire passer la carte Vitale et d'éveiller les soupçons

Sans oublier les rendez-vous chez le gynécologue français qui assure le suivi du traitement, en évitant souvent de faire passer la carte Vitale pour ne pas éveiller les soupçons — les professionnels tentés « d'assister à des activités d'assistance médicale à la procréation » en dehors du cadre défini par la loi encourrent cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

Lire (en édition abonnés) : De nombreux gynécologues contournent la législation sur la congélation des ovocytes

« *J'avais cette impression de faire les choses sous le manteau, alors que je ne faisais rien de mal, je voulais juste créer une famille* », se remémore Alison, qui estime qu'une fois enceinte « *on sort de la clandestinité* ». La grossesse de 2013 sera toutefois teintée d'un « *sentiment de peur* ». Non pas parce que la mère de famille attend des jumeaux, mais parce que, dans les rues, une cohorte de militants de La Manif pour tous s'oppose à sa famille. Un « *nid de haine* » à laquelle elle répond par l'amour.

« Prouver qu'on a l'étoffe d'être mère »

Alison se marie dans la foulée du vote de la loi, permettant ainsi à sa compagne de l'époque d'adopter leurs trois enfants. Une démarche administrative « *vexatoire et humiliante* », faite de convocations à

la police, d'interrogatoires contradictoires, de demandes de témoignages de proches et de personnels médicaux et enseignants.

« Personne ne demande cela à aucun parent »

« On doit prouver en permanence qu'on a l'étoffe d'être mère. Mais personne ne demande cela à aucun parent hétérosexuel », résume Pauline, la seconde compagne d'Alison, qui s'apprête à entamer des démarches d'adoption pour leur fille à venir. Une fois le dossier d'adoption déposé, son traitement « peut durer trois mois ou trois ans ». Pour les enfants d'Alison et de sa première épouse, l'attente a été d'un an.

En 2015, les noms de leurs deux mamans ont pu être inscrits sur le nouveau livret de famille du couple. « Une deuxième naissance administrative », commente Alison, qui précise que sa fille aînée « raconte son histoire familiale avec une grande aisance ». Comme ce jour où une auxiliaire de puériculture lui a demandé qui, de sa maman ou de son papa venait la chercher à la fin de la journée, et que la fillette a expliqué « le plus simplement du monde » qu'elle avait deux mamans.

Lire : La nécessaire révision de la loi de bioéthique

Comme toutes les petites filles de son âge, Manon, dont les mamans séparées en 2015 ont opté pour le modèle de la garde alternée, s'est demandé quelle serait sa place dans la fratrie qui va bientôt s'agrandir. « Elle avait peur que sa belle-maman préfère le bébé à venir, dont elle sera la mère », explique Alison, qui s'est mariée avec Pauline en mai 2018 :

« Nous sommes une famille banale, qui a les mêmes soucis que les autres, on se marie, on divorce... »

Pour le bébé qui arrive, Pauline a écrit quelques mots, pour « lui dire que sa naissance est le fruit d'une belle histoire, que les bébés naissent forts de cela, et que l'amour n'a rien à voir avec la génétique ». Plus tard, elle espère que ce dialogue, qu'elle a toujours voulu instaurer avec ses beaux-enfants, et bientôt avec sa fille, permettra aux enfants « d'expliquer à leurs amis qu'il n'y a pas qu'une façon de définir ce qu'est une famille ».

Retrouvez nos récits de femmes ayant eu recours à la PMA à l'étranger

Sabine : « A 40 ans, je ne pouvais pas attendre qu'un homme soit prêt »

Alison et Pauline : « J'étais dans la clandestinité alors que je voulais juste créer une famille »

Laure et Fanny : « Après cinq ans de démarches, nous n'aurons peut-être pas d'enfant »

Cécile Bouanchaud